



Paieement tva u.e hors u.e - autoliquidation

Par **Rommao01**, le **29/05/2008** à **14:38**

Bonjour,

Ma demande est un peu complexe et surtout elle demande une réponse précise :)
je suis une société FR, je vais avoir des fact. à faire pour des clients partout dans le monde.
Je vais également payer des partenaires partout dans le monde. (pour être plus précis, des affiliés à mon programme)

1ere question, dites moi si je vois juste :

=> Si la personne réside en France, qu'elle possède un n° de TVA INTRA. alors il faut que j'inscrive de la TVA à 19.6% sur la facture

=> Si la personne réside hors France (mais dans l'Union Européenne), qu'elle possède un n° de TVA INTRA, alors pas de TVA à faire afficher sur la facture, par contre obligation d'inscrire son n° de TVA sur la facture. (y'a t il une mention à faire figuré en bas de la facture?)

=> Si la personne réside hors CEE, et qu'elle est en société, elle ne paiera pas de TVA (cependant, suivant le service, normalement devrait figurer sur la facture : "TVA due par le prestataire") donc je ne dois pas faire apparaître de TVA pour une société hors CEE

=> Si la personne réside en France ou pas, qu'elle ne possède pas de n° de TVA INTRA alors pas de TVA à faire apparaître

2ème partie de ma question :

Je recois le paiement d'un client. Ce client est situé hors CEE
il m'envoie le paiement en HT.

De mon côté, je dois payer un partenaire (Affilié) ce partenaire est une société FR qui déclare donc de la TVA

L'Affilié m'envoie sa facture avec de la TVA à payer (normal)

ma question :

Dans ce cas précis, je dois avancer de la TVA? car n'ayant pas reçu de TVA de la part de mon client hors CEE, je n'ai perçu aucun montant de TVA mais de l'autre côté, je me dois de payer mon partenaire en TTC ?

alors en quoi consiste l'autoliquidation de TVA ?

Merci d'avance et désolé pour une première apparition sur le forum, j'ai mis une bonne tartine d'infos :)

j'attends vos réponses, car c'est très important.

Romain

Par **novice43**, le **30/05/2008 à 19:11**

Bonsoir,

Regarder le lien suivant :

<http://www.aquitaineinternational.com/eic/documents/aquitinternfiche1.pdf>

cordialement,

Par **Rommao01**, le **30/05/2008 à 22:50**

ok merci c'est pas mal comme doc !! si d'autre personne ont d'autres infos je suis preneur :)

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/06/2008 à 12:40**

Vu la technicité de votre question, vous auriez meilleur compte à consulter un conseil fiscal qui vous donnera la marche à suivre.

c'est certes payant mais pourra vous éviter des déboires en cas de contrôle fiscal ultérieur. que vous serez seul à assumer.

cordialement